



ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE **"La truite des Monédières"**

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ***Le 25 Septembre 2013 à 20H00 à Corrèze***

Le Conseil d'Administration de l'AAPPMA « La Truite des Monédières » s'est réuni le **25 Septembre 2013** à 20H00 à la mairie de Corrèze.

- *Etaient présents* : M. LAURENT Roland (RL), Mme FERREIRA DE ALMEIDA Sylvie (SFDA), M. PETITJEAN Stéphane (SP), Mme BOUVARD Josiane (JB), M. BOUVARD Marc (MB), M. ALTIERI Guillaume (GA), M. FAURE Didier (DF), M. CHABRERIE Bernard (BC), M. MARSALET Xavier (XM)

- *Etaient excusés* : M. MILLET Paul (PM), M. DIAZ Diego (DD), M. MICHEL Emmanuel (EM), M. VITRAC Serge (SV)

Le président Roland Laurent accueille et remercie tous les participants à cette réunion. Il présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Travaux piscicoles 2013
- Pêches électriques 2013
- Convention de l'étang de Lachaud
- Consultation réglementaire FNPF
- Plan de développement du loisir pêche
- Mise en place des panneaux en 2014
- Assermentation de Guillaume Altieri
 - Prix Charles Ritz
 - Question diverses

M. Petitjean, secrétaire de l'association, est désigné secrétaire de séance pour cette réunion.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



Travaux piscicoles 2013

- **DADALOUZE EN AMONT DE COMMERLY :**

RL présente le projet. Un ancien seuil de « lève » destiné à détourner les eaux de la Dadalouze était présent 700 m environ en amont du pont de Commerly. Ce seuil était infranchissable par moments pour la truite commune. Ce chantier d'aménagement a été réalisé par l'AAPPMA, le bassin Corrèze. La maîtrise d'œuvre a été assurée par la Fédération de Pêche de la Corrèze. Ce chantier consistait à réaliser quatre prébarrages en enrochement libre afin de « casser la chute ». La passe à poissons a été réalisée durant le mois de Septembre 2013 par l'entreprise MALET. Préalablement la Fédération a réalisé une pêche électrique de sauvetage sur une vingtaine de mètres environ. Deux espèces ont été capturées : la truite et le vairon. (L'écrevisse de Californie était donc absente alors même qu'elle est présente au pont de Commerly en aval). Des truitelles de l'année ont été capturées ainsi que des individus de 1, 2 et 3 ans. Plusieurs géniteurs de vairons étaient présents ainsi qu'énormément de reproduction dans le seuil.

L'AAPPMA tient à remercier la commune de Saint-Yrieix le Déjalat et notamment son maire, M. Yves MAISON, pour nous avoir permis la réalisation de ce chantier situé sur des parcelles communales.

Action : L'AAPPMA doit aller couper le géotextile d'étanchéité pour améliorer l'aspect paysager de l'aménagement. Aucune réception officielle n'est nécessaire. Le président doit se rapprocher des correspondants de presse pour réaliser un article de presse à prévoir début Octobre.

- **CHAZALVIEL EN AVAL DES ROUBEYROTTE :**

SP présente un problème sur cette passe à poissons. Ce chantier réalisé à l'automne 2012 par l'entreprise Terras TP, consistait à améliorer le franchissement d'un petit seuil par la réalisation d'un bras de contournement. Ce chantier a fait l'objet d'une visite hivernale lors de débits élevés. La passe était totalement fonctionnelle. Cependant, une visite estivale a montré que, le bras étant toujours très fonctionnel (reconstitution d'un lit naturel + végétalisation des berges correcte), il est apparu que la partie amont de l'ouvrage s'est modifiée avec une forte érosion de la roche mère entraînant l'apparition d'une petite chute de 30-40 cm qui peut poser problème.

Action : L'AAPPMA doit contacter la FD pour réaliser une reprise de la partie amont de l'aménagement.

- **CREATION DE FRAYERES ARTIFICIELLES A TRUITE :**

L'AAPPMA avait validé lors de ses réunions précédentes le principe de réaliser des petits chantiers d'aménagement piscicole lors de journée chantier entre bénévoles. SP propose la création de petits prébarrages en bois permettant la mise en place d'une granulométrie favorable à la truite commune. Chaque personne présente propose des sites favorables.

Action : L'AAPPMA mènera une journée de création de frayères le 19/10/13 à 13H30 sur le Bourdeyroux en amont de la confluence avec la Montane. XM se charge de contacter le propriétaire.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



Pêche électriques 2013

- **SUIVI DE RESERVE DADALOUZE :**

RL présente les principaux résultats 2013 de notre étude de suivi de notre réserve située sur la Dadalouze. Ces résultats sont synthétisés sur la carte de la page suivante.

Station 1 - Dadalouze pont de Commerly : Présence de beaucoup de vairons dont une reproduction extraordinaire. Le reste du peuplement piscicole est stable. Malheureusement, les écrevisses de Californie sont toujours présentes, mais uniquement concentrées autour du pont et dans la tourbière. La population de truite est similaire. XM demande quel est l'impact de l'écrevisse sur les vairons. SP précise que c'est possible car la reproduction du viron est estivale donc en pleine activité des écrevisses. Pour la truite, c'est plus mesuré. RL informe les membres de la réalisation des travaux de mise en conformité de l'ouvrage de prise d'eau de la microcentrale de Viossanges, ouvrage situé en aval de la station de pêche électrique.

Station 2 - Dadalouze pont de Viossanges : Cette station est une très grosse satisfaction. Les résultats sont excellents. Le nombre de truite a légèrement augmenté, mais la taille des truites est plus élevée. Là où l'on ne trouvait que des truites de 3 ans en 2011, on trouve désormais des truites de 5 ans depuis la mise en place de la réserve. L'augmentation du nombre de truites adultes a cependant provoqué la raréfaction des vairons. Notons l'absence toujours rassurante des écrevisses sur cette station.

Station 3 - Dadalouze amont confluence Corrèze : Le peuplement reste stable et n'a semble t-il pas évolué, malgré la mise en place de la réserve. Se pose alors par RL la question de la pêche de ce tronçon malgré la réserve car il note la disparition des panneaux au niveau de la confluence avec la Corrèze. MB précise que peut être les pêcheurs étaient de bonne foi s'ils n'ont pas vu les panneaux. Il demande à ce que cette réserve soit affichée de manière plus claire sur site et sur Internet. SP précise qu'une carte est disponible sur le site Internet mais qu'il est possible de l'imprimer et de l'afficher sur les panneaux déjà en place.

Station 4 - Ruisseau du Chazalviel amont : le peuplement semble stable voir en légère baisse avec encore un individu capturable.

Station 5 - Ruisseau du Chazalviel aval : C'est encore une déception, la population est en forte baisse et toujours aucun individu capturable contacté malgré les aménagements. SP fait part de sa déception quant à ces résultats. MB avance l'hypothèse que des pêcheurs aient pu remonter depuis la Corrèze. SP avoue n'avoir jamais rencontré de pêcheur sur ce ruisseau. RL s'interroge quant à lui sur l'éclaircissement du cours d'eau. Pour lui, seules les stations où l'ombrage est faible sont celle où l'on rencontre des truites (voir les résultats du pont de Viossanges etc.)? Il propose une solution radicale et expérimentale : faire des coupes rases pour favoriser l'ensoleillement car lors des chantiers de restauration de la végétation rivulaire, on est trop « doux ». SP indique que c'est une solution à court terme qui serait favorable mais malheureusement, à moyen terme, développement très fort de la végétation (recépée). Par ailleurs, c'est l'entretien qui pose problème, nous n'avons plus les hommes ni les agriculteurs sur le territoire pour maintenir ces milieux ouverts, c'est un problème de fond ! RL se dit inquiet et circonspect quant à ce ruisseau.

Action : *Poursuite du suivi en 2015. Une dizaine de panneaux supplémentaires seront installés le long de la réserve durant l'hiver 2013-2014 par RL.*

La Truite des Monédières

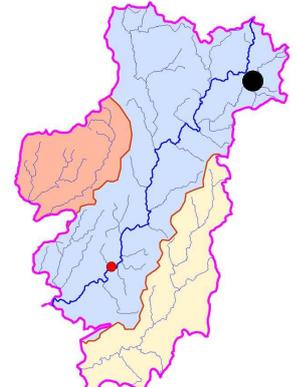
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

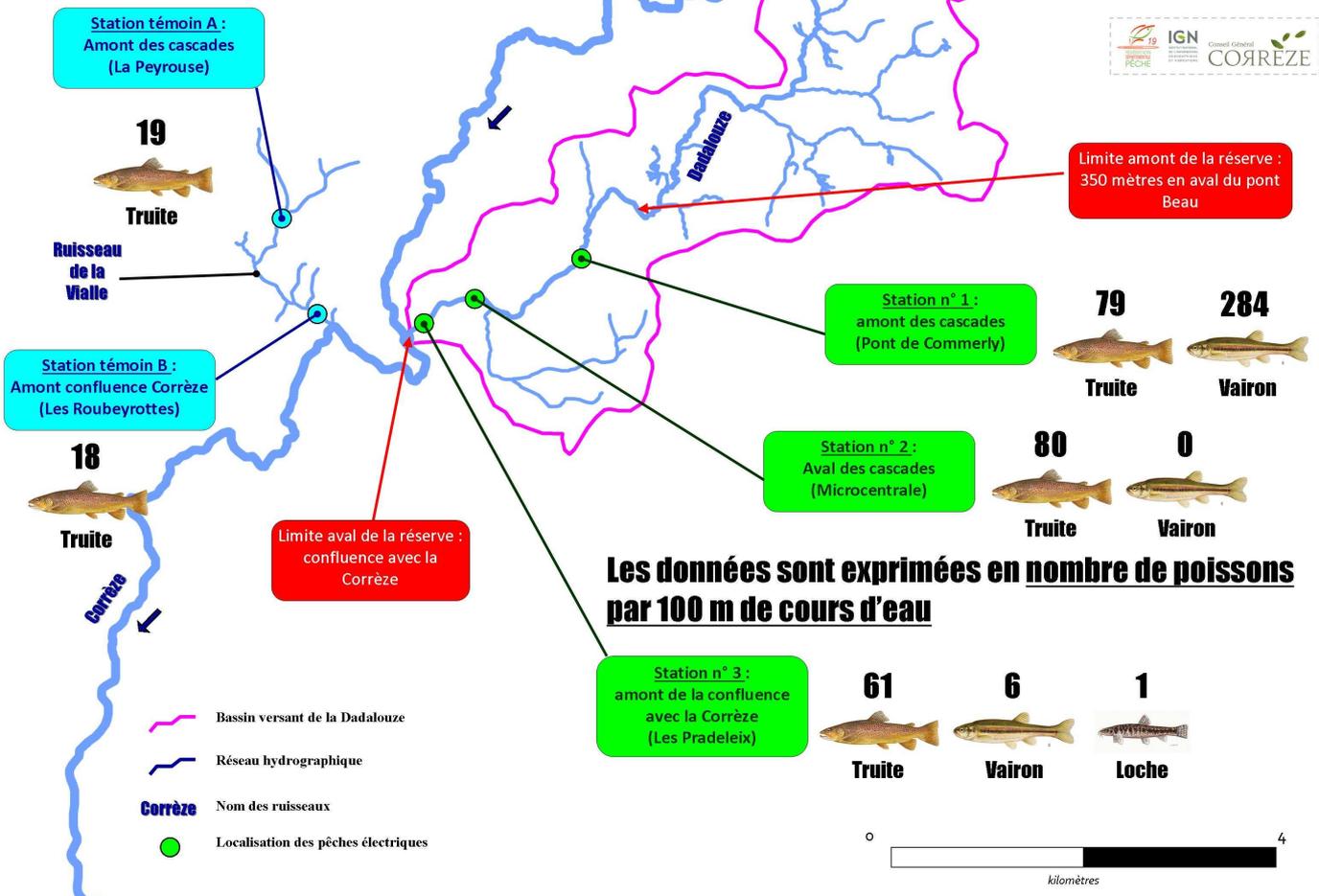
Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



Suivi de réserve de pêche La Dadalouze - 2013



Carte de localisation précise



La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Mairie - 19800 CORREZE
Courriel : aappma.corrèze@gmail.com – Site : http://aappma.corrèze ; jimdo.com



Convention Etang de Lachaud

RL fait le point sur le projet. Un projet de convention avait été proposé lors du CA précédent de l'AAPPMA. DF précise l'état d'avancement du projet. Les travaux sont terminés sur le grand étang, hormis quelques fuites sur la digue qui devraient faire l'objet de mesures correctives. Il informe également du creusement du petit étang ainsi qu'un projet d'aménagement futur des rives du grand plan d'eau.

SP précise que l'AAPPMA pourrait aider la commune pour ce projet avec une subvention FNPF possible. RL demande à ce qu'une version définitive de la convention soit rédigée. Personne ne fait de remarques quant à la proposition du CA du mois de Mai dernier. SP déclare qu'il faut se servir de cette base pour proposer une convention à la commune. RL préfère une durée de convention de 5 années civiles plutôt que 10 ans et une définition plus claire du rôle de la mairie lors des opérations de vidange (soutien technique et humain à l'AAPPMA).

SP précise qu'il serait intéressant de favoriser un demi-asec annuel pour augmenter la productivité du plan d'eau et pour diminuer la quantité de vase à chaque vidange. XM demande quelles sont les espèces présentes. DF : carpe, tanche, goujon, gardon, rotengle, quelques perches. Se pose la question de la gestion piscicole. SP déclare que ce peuplement est le résultat d'une gestion en autonomie du plan d'eau. Les espèces présentes étaient donc adaptées puisque personne ne s'occupait de l'étang. Il faut donc conserver les mêmes espèces avec pourquoi pas un apport de salmonidés.

SP propose la rédaction du règlement intérieur du plan d'eau (statut de pisciculture donc il faut que ce soit l'AAPPMA qui rédige le règlement pêche de l'étang)

Période d'ouverture : 1^{er} Janvier - 31 Décembre Action : OK à l'unanimité

Peuplement : Conservation du même peuplement avec déversement de salmonidés en faible quantité mais fréquemment Action : OK à l'unanimité

Nombre de cannes : 2/personne Action : OK à l'unanimité

Quota : -Salmonidés : 3 Action : Pour 3 Contre 6 ou 5 Action : Pour 6 Contre 3
-Autres espèces : pas de quota Action : OK à l'unanimité

Taille légale : Aucune taille de capture Action : OK à l'unanimité

Modes de pêche prohibés :

-les modes de pêches prohibés définis par le code de l'environnement Action : OK à l'unanimité
(Articles R436-30 à R436-35) (Explosifs, armes etc.)

- Amorçage autorisé sans asticot Action : OK à l'unanimité

Réciprocité de l'étang : Pas de réciprocité Action : OK à l'unanimité

Action : Le conseil d'Administration de l'AAPPMA donne pouvoir au président pour signer la convention avec la mairie et pour préparer le règlement intérieur et les modalités pratiques de gestion (cartes de pêche, tarifs etc.) qui seront présentés au prochain CA.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



Réforme nationale de la réglementation de la pêche en eau douce

La Fédération Nationale pour la pêche en France cherche à réformer la réglementation pêche en 2015. Elle a donc organisé une consultation nationale de tous les pêcheurs sur la base d'un questionnaire remplissable par papier ou sur Internet. RL distribue le questionnaire à tous les membres présents. RL incite les membres à répondre à ce questionnaire.

SP critique cette consultation, tant sur la forme (période de consultation, modalités) que sur le fond (non universalité des questions + orientation des questions et des réponses) qui va à l'encontre d'une consultation méthodique aux résultats exploitables. Par ailleurs, il semble que le questionnaire Internet soit remplissable plusieurs fois par la même personne avec des noms inventés. Est-il possible qu'un « bourrage des urnes » soit organisable par quelques associations à fort lobby ? Quelle est la valeur des résultats alors ?

SFDA demande le mode de consultation de nos membres ? SP précise que le questionnaire a été envoyé par mail à tous les membres enregistrés. Il est par ailleurs disponible sur Internet et RL a photocopié un exemplaire pour chaque membre du CA.

GA déclare ne pas vouloir remplir cette consultation car on pressent que les textes réglementaires sont déjà prêts et cette consultation n'est qu'une chambre d'enregistrement de ces mesures.

SP incite encore tout le monde à y répondre pour faire entendre sa voix car on ne peut pas reprocher à la fois de ne jamais consulter la base et de ne pas répondre quand l'occasion se présente.

RL informe l'assemblée qu'il fait part également de ses réserves quant à ce questionnaire et à la portée de ses résultats.

Action : L'AAPPMA prend une motion, votée à l'unanimité, concernant cette consultation :

- L'AAPPMA « La truite des Monédières », regrette le mode d'organisation de la consultation réglementaire organisée par la FNPF, que ce soit sur la forme ou sur le fond. Elle regrette que la période ne soit pas favorable (période de rentrée, de fermeture de la truite etc.), ni le mode de diffusion (bourrage possible des urnes par Internet) qui souligne le manque de professionnalisme dans l'organisation de ce processus. Le bilan des résultats réalisé par « synthèse » par les AAPPMA, puis par les FD, ne risque t-il pas d'édulcorer ou d'exacerber les résultats ? Sur le fond du questionnaire, les questions sont totalement orientées (avec par exemple l'orientation de la réponse sur la protection du brochet en 1^{ère} catégorie), sur des sujets qui ne sont pas universels (nous ne sentons pas concernés par la question sur la pêche du silure de nuit) ce qui fait de ce questionnaire une parodie de sondage qui n'aura aucune valeur d'échantillonnage et des résultats totalement biaisés.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



Sur des aspects plus globaux et qui concernent notre territoire, à l'unanimité, l'AAPPMA des Monédières :

- réitère sa volonté de faire passer la protection des milieux aquatiques avant tout et notamment le développement du « loisir pêche » qui, si l'objectif semble honorable, ne doit pas conduire dans les faits, au retour à une politique dépassée de déversement de poissons dans nos rivières et ruisseaux, politique qui a montré sa totale inefficacité sur nos secteurs depuis 70 ans.
- demande l'enlèvement des mesures limitatives pour la pêche des espèces susceptibles de créer des déséquilibres écologiques (toutes techniques et toutes périodes ainsi que des autorisations de pêche dans les réserves)
- demande la mise en place de mesures locales de préservation des populations et pas de grandes lignes nationales qui sont difficilement applicables localement
- demande le lancement d'une étude de l'impact de la mise en place d'une taille légale sur la croissance et la maturation des espèces et plus généralement de la pertinence de l'existence d'une taille minimale de capture pour les poissons.

Plan de développement du loisir pêche de la Fédération

Suite à l'envoi par la Fédération du document du PDLP, RL présente le projet de développement du loisir pêche et le schéma national de développement du loisir pêche.

La truite des Monédières est en « zone de transition ». Inquiétude quant à l'avenir des déversements en surdensitaire sur nos parcours en gestion patrimoniale (gestion par bassin versant remise en cause alors même que l'on s'est engagé jusqu'en 2015).

SFDA : les deux objectifs ne sont pas contradictoires ! On peut faire de la gestion patrimoniale tout en développant le loisir pêche. Par ailleurs, des mesures réglementaires (SDAGE : obligation de gestion patrimoniale sur les cours d'eau en bon état) nous protègent sur l'AAPPMA quant à ces dérives éventuelles.

GA : il vaut mieux accompagner des touristes sur des parcours que les laisser partir un peu n'importe où ?

SFDA : très favorable à la réalisation de ce document et à la mise en place de parcours labellisés.

SP : qu'entend-on par « loisir pêche » ? On dirait plutôt que c'est tourisme pêche... Car le loisir pêche concerne TOUS les pêcheurs et pas uniquement des touristes ou des non pêcheurs (cible principale des actions préconisées).

Action : Proposition de RL d'une motion de l'AAPPMA pour changement de « zone de transition » en « zone de protection des souches ».

Motion adoptée à l'unanimité le 25/09/2013 par le CA de l'AAPPMA des Monédières :

Dans le cadre du PDDL, et dans l'objectif d'une préservation de la gestion patrimoniale pratiquée depuis 15 ans par les deux AAPPMA fondatrices, le conseil d'administration demande la création d'une « zone de conservation des souches », qui couvrirait son territoire et ceci en lieu et place de la « zone transitoire » où il est inscrit actuellement.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



Mise en place de panneaux d'informations

Tout est définitivement calé pour ce projet. Les piquets seront achetés à Brico Dépôt, les panneaux réalisés à Tulle Pub'. L'implantation se fera par les bénévoles de l'AAPPMA lors d'une journée spéciale en début 2014. La date définitive sera déterminée en fonction des conditions climatiques. Ainsi tout sera prêt pour l'ouverture 2014.

XM demande la localisation des panneaux. SP précise que la localisation sera précisée dans le compte-rendu de réunion car il ne les connaît pas tous par cœur. Le principe est de les disposer aux principaux ponts et sur les zones les plus pêchées du territoire. JB demande à ce que le chantier soit réalisé un Samedi si possible.

Action : mise en place des panneaux un samedi de fin Février début mars.

Agrément Guillaume Altieri

L'assermentation de Guillaume comme garde particulier de l'AAPPMA est définitive. Il est également agréé sur l'AAPPMA voisine des pêcheurs de Tulle. Son équipement réglementaire, fourni par la Fédération de Pêche de la Corrèze et la Fédération Nationale lui est fourni.

- **DEFINITION DU RÔLE DE GUILLAUME :**

RL précise qu'il s'est entendu avec Marc Lescure, le président de Tulle, sur le rôle de Guillaume sur son AAPPMA. Il consistera à contrôler dans son cadre professionnel. Il précise ensuite qu'il ne devra contrôler que là où nous disposons des baux de pêche. SP précise que les DIG des communautés de communes permettent le partage automatique du droit de pêche, hormis sur la communauté de commune des Monédières qui ne dispose pas de technicien rivière. Cependant, ce serait l'occasion de faire le point sur les baux de pêche (cartographie) dont dispose l'AAPPMA.

RL insiste sur le contrôle de nos réserves, notamment la Dadalouze.

- **DEFRAIEMENT :**

RL souhaite aborder avec Guillaume ses modalités de défraiement. SP précise que tous les modes existent dans les AAPPMA mais il faut penser qu'il y aura principalement des tournées avec les gardes fédéraux, donc sans défraiement nécessaire de la part de l'AAPPMA.

GA précise ne pas avoir d'exigence particulières dans ce domaine car il ne sait pas pour le moment quelle sera l'étendue de ses tournées.

SP propose un budget de 100 € d'essence pour 2014 et de faire un point d'étape à la fin de l'année.

Action : L'AAPPMA doit mettre à jour la carte des baux de pêche de son territoire. RL commandera des panneaux supplémentaires à la FD (x10 pour la réserve de pêche). Enfin, l'AAPPMA vote un plafond de 200 € pour les défraiements de Guillaume, sur justificatif des tournées.

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



Prix Charles Ritz

SP et RL présentent le projet. L'International Fario Club, est une association internationale pour la protection de la truite qui organise chaque année un concours dénommé « Prix Charles Ritz », visant à récompenser les AAPPMA "méritantes" en termes de gestion et de protection du milieu aquatique. Le président français de l'association nous a donc présélectionné pour participer à ce concours.

Nous avons déposé le dossier de candidature durant le mois de Juin. Une visite de nos aménagements par le jury est prévue le 8 Octobre prochain. Les résultats seront proclamés le 15 Octobre. Deux lauréats sont déclarés avec deux prix décernés : l'un honorifique et l'autre de 3000 € sont remis aux deux finalistes lauréats. Notre AAPPMA fait partie de ces deux lauréats pour l'instant.

Action : L'AAPPMA tient à remercier l'International Fario Club pour avoir remarqué le travail fourni par nos bénévoles en faveur de la truite et de la protection des milieux aquatiques. Ce serait un honneur pour notre AAPPMA de faire partie des associations récompensées comme la Truite de l'Huisne en 2012, l'AAPPMA de l'Elorn en 2011, l'Union des pêcheurs de la rivière d'Ain en 2010, la Fario de Resteigne en 2009 etc.

Questions et informations diverses

- **DON DE DEUX PÊCHEURS :**

RL informe le CA d'un don de 20€, remis ce jour à la trésorière SFDA lié aux panneaux déjà mis en place sur les rivières. Ces deux pêcheurs de la Creuse, satisfaits du travail de notre AAPPMA on fait passer un don de 20 € au président RL. L'ensemble de l'AAPPMA regrette de ne pas connaître l'identité des donateurs mais les remercie vivement de leur don ce qui nous pousse à continuer dans notre démarche de gestion et de protection des milieux aquatiques.

Action : Afficher un remerciement sur le site Internet de l'association

- **FRIGO :**

SFDA précise que Vival souhaite se séparer du frigo et ne plus mettre à disposition d'appâts vivants. GA demande la destinée de ce frigo, propriété de notre AAPPMA.

Action : SFDA et GA s'occupent de vendre le frigo sur le site Internet le Bon coin.fr

- **ETANG DE RUFFAUD :**

RAS

Action : RAS

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>



• **STAGIAIRE 2014 :**

Notre AAPPMA avait envisagé d'engager un stagiaire en Master en 2014 pour travailler sur notre territoire. Ce stagiaire pourrait faire l'objet d'une co-maîtrise de stage avec la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze. RL fait part à l'assemblée de la réponse du président de la Fédération, Jean-Claude PRIOLET quant à la possibilité de financer ce stagiaire. Le bassin Corrèze et la Fédération pourraient aider ce projet mais dans le cadre d'une étude plus globale.

SP propose une problématique sur la disponibilité en nourriture de nos cours d'eau. Les deux ruisseaux pressentis sont la Montane et la Corrèze de Pradines.

Action : Le CA charge le président et le secrétaire de créer un cahier des charges et de procéder au recrutement du stagiaire pour l'année 2014.

Nul n'intervenant, la séance est levée à 23H30. Le président et tous les membres du bureau remercient chaleureusement tous les membres présents.

Le Président
de « *La Truite des Monédières* »

Roland LAURENT

Le Secrétaire
de « *La Truite des Monédières* »

Stéphane PETITJEAN

La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Mairie - 19800 CORREZE

Courriel : aappma.correze@gmail.com – Site : <http://aappmacorreze.jimdo.com/>